

Département de la Haute-Vienne

COMMUNE DE DOMPS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le quinze avril deux mil vingt-deux à 20 h 30, suivant convocation en date du huit avril deux mil vingt-deux, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

Étaient présents : Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr BREUX Sylvain, Mr CHASSAGNE Yannick, Mme CYRILLE D'HOOP Aurore, Mr LECOMTE Jean-Luc, Mr MONTHIL Jean Pierre,

Membres excusés ayant donné pouvoir : Mme BELLET Béatrice à Mr BOUTY Serge
Mr CHARIAL Nicolas à Mr MONTHIL Jean Pierre,
Mr VERHELST Eduard à Mr LECOMTE Jean Luc

Membre absent : Mr LEROUSSAUD Sébastien

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 avril 2022

Secrétaire de séance : Mme CYRILLE D'HOOP Aurore

Délibération 2022/023 en date du 15 avril 2022Vote des taux d'imposition 2022 (taxe foncière propriétés bâties et taxe foncière propriétés non bâties)

Mme le Maire rappelle les taux votés en 2021 et indique qu'il convient de se prononcer sur les taux 2022.

A l'unanimité le conseil municipal décide :

- De fixer les taux des 2 taxes directes locales pour 2022 (taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties), de la manière suivante :

	T% votés pour 2022
Taxe foncière (bâti)	30,86 %
Taxe foncière (non bâti)	69,89 %

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.
En Mairie le 26 avril 2022
Le Maire

